



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE
LUNDI 14 JANVIER 2019, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE**

SONT PRÉSENTS : Mmes Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur
général et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 2132-2-2018

M. le maire Robert Bibeau procède à la consultation relativement au règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir la hauteur maximale permise dans la zone C81.

Aucun commentaire n'est fait par les personnes présentes à l'assemblée.

Le projet de règlement 2132-2-2018 est disponible pour consultation auprès des Services administratifs.

1.0
2019-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

ADOPTER l'ordre du jour comme il a été rédigé.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAUX

Séance extraordinaire du 17 décembre 2018
Séance ordinaire du 17 décembre 2018
Séance extraordinaire du 20 décembre 2018

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- 4.1 Rapport des dépenses – 16 décembre 2018 au 10 janvier 2019
- 4.2 Programme TECQ 2014-2018 – Programme de travaux – Approbation
- 4.3 Festival de Lanaudière 2019 – Appui financier
- 4.4 Démolition de l'entrepôt d'archives – Autorisation
- 4.5 Changement de statut – Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

4.6 Modification du régime de retraite des employés d'encadrement – Octroi du mandat

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1 Service de la prévention des incendies – Démission d'un pompier à temps partiel

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1 Politique de soutien à l'achat de toilette à faible consommation d'eau – Reconduction

6.2 Plan stratégique et développement durable 2020-2025 – Mandat

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1 Demandes de dérogations mineures – Acceptation

7.2 Projet de règlement 2132-2-2018 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir la hauteur maximale permise dans la zone C81 – Adoption

8.0 SERVICE DES LOISIRS

8.1 Club de gymnastique Gym Annalie – Demande d'accréditation – Politique de dons et subventions

9.0 REQUÊTES

9.1 Maison et jardins Antoine-Lacombe – Activités culturelles et entretien des jardins – Appui financier

10.0 INFORMATION

10.1 Rapport des permis de construction du mois de décembre 2018 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2019-01-002

PROCÈS-VERBAUX

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

ADOPTER les procès-verbaux suivants, comme ils ont été rédigés :

- Séance extraordinaire du 17 décembre 2018
- Séance ordinaire du 17 décembre 2018
- Séance extraordinaire du 20 décembre 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1

2019-01-003

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 16 DÉCEMBRE 2018 AU 10 JANVIER 2019

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

Sur la proposition de Robert Groulx

Appuyée par Janie Tremblay

Il est résolu de :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

• les chèques fournisseurs nos 45382 à 45540 :	427 260,76 \$
• les paiements électroniques :	0,00 \$
• les chèques annulés :	-1 471,02 \$
Total :	425 789,74 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2

2019-01-004

PROGRAMME TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX – APPROBATION

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que les derniers investissements ont été réalisés (RH-09);

Sur la proposition de Robert Groulx

Appuyée par Janie Tremblay

Il est résolu de :

RESPECTER les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et **DÉCLARER** :

- être la seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la quatrième programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- avoir atteint le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- avoir informé le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ATTESTER par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2019-01-005

FESTIVAL DE LANAUDIÈRE 2019 – APPUI FINANCIER

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par le Festival de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder encore cette année au tirage de billets de concert et en faire bénéficier les citoyens charlois;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu de :

ACCORDER une aide financière de 10 000 \$ au Festival de Lanaudière pour l'année 2019, conformément à l'entente entre les parties;

ACCORDER une aide financière de 1 500 \$ au Festival de Lanaudière pour la présentation de la série de cinéma musical gratuit à l'Amphithéâtre;

ACHETER pour 1 500 \$ de billets additionnels pour l'Amphithéâtre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2019-01-006

DÉMOLITION DE L'ENTREPÔT D'ARCHIVES - AUTORISATION

ATTENDU le rapport GS-18-05 préparé par le greffier et secrétaire-trésorier adjoint, en date du 13 décembre 2018, concernant les problématiques liées à l'entrepôt d'archives situé sur la rue Pelletier, et les solutions préconisées;

ATTENDU l'état lamentable du bâtiment d'entreposage situé sur la rue Pelletier, en particulier concernant la toiture et le système de chauffage;

CONSIDÉRANT qu'il est plus économique et efficient pour la Municipalité de procéder au déménagement et à la numérisation de ses archives;

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

Il est résolu de :

PROCÉDER à la démolition de l'immeuble situé sur le lot 4 560 604, conditionnellement à l'autorisation du Comité de démolition;

OCTROYER une enveloppe budgétaire de 60 000 \$ (taxes incluses) pour procéder à la démolition de l'immeuble, au déménagement et à la numérisation des documents;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de démolition de l'immeuble, selon les conditions fixées par le Comité de démolition;

FINANCER la présente dépense par les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
2019-01-007

CHANGEMENT DE STATUT – DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

ATTENDU qu'une municipalité locale peut, en vertu des articles 16 et 201.3.1 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9), demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de changer de régime municipal;

ATTENDU que le conseil de Saint-Charles-Borromée juge qu'il serait opportun que la Municipalité soit régie par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), notamment pour les motifs suivants :

- La population de la municipalité;
- La position de la municipalité au sein de sa MRC;
- La structure administrative en place qui répond déjà aux exigences de la *Loi sur les cités et villes*;
- La capacité de la municipalité à respecter les obligations imposées par la *Loi sur les cités et villes*.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :

DEMANDER au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de changer de nom de la municipalité en celui de « Ville de Saint-Charles-Borromée » et de décréter le changement de régime afin qu'elle soit dorénavant régie par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.6
2019-01-008

MODIFICATION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS D'ENCADREMENT – OCTROI DU MANDAT

ATTENDU que GFMD Expert conseil propose ses services professionnels pour la gestion globale du régime enregistré d'épargne-retraite (REER) des employés d'encadrement de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

ATTENDU que la portée de ce mandat consiste à :

- Analyser les conditions actuelles du régime;
- Donner les conseils et renseignements requis pour le bon fonctionnement du régime;
- Encadrer les administrateurs et les employés du régime de retraite;
- Analyser l'offre de fonds ainsi que la tarification du régime;

- Procéder à une étude de marché auprès de différents fournisseurs de services, s'il y a lieu;
- Analyser les offres reçues et faire les recommandations appropriées, le cas échéant;
- Voir à la mise en vigueur du régime advenant une décision de changement de fournisseurs de services;

ATTENDU que le mandat confié à GFMD Expert conseil ne sera conditionnel, et ce, en aucun temps, à l'achat d'un produit ou d'un service financier;

ATTENDU que le présent mandat annule toute nomination antérieure et demeure en vigueur jusqu'à sa résiliation par écrit. De ce fait, GFMD Expert conseil sera considéré comme intermédiaire aux fins du dossier;

Sur la proposition de Janie Tremblay

Appuyée par Robert Groulx

Il est résolu de :

RETENIR les services professionnels de GFMD Expert conseil et mandater ce dernier pour la gestion globale du régime enregistré d'épargne-retraite des employés d'encadrement de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

AUTORISER le greffier et secrétaire-trésorier à signer les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1

2019-01-009

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – DÉMISSION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

Sur la proposition de Robert Groulx

Appuyée par Denis Bernier

Il est résolu de :

PRENDRE ACTE de la lettre de démission ci-jointe concernant un pompier à temps partiel (employé n° 2013), à compter du 21 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

2019-01-010

POLITIQUE DE SOUTIEN À L'ACHAT DE TOILETTE À FAIBLE CONSOMMATION D'EAU - RECONDUCTION

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a adopté, le 6 février 2017, une politique pour soutenir l'achat de toilette à faible consommation d'eau, qui était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018;

ATTENDU le succès de cette initiative, les membres du conseil souhaitent bonifier les efforts entrepris en étendant la politique aux immeubles multilogements;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Chantal Riopel

Appuyée par Denis Bernier

Il est résolu de :

RECONDUIRE la politique de soutien à l'achat de toilette à faible consommation d'eau, telle que modifiée, au 1^{er} janvier 2019, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2019-01-011

**PLAN STRATÉGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020-2025 -
MANDAT**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire se doter d'un plan stratégique;

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du rapport concernant les ilots de chaleur sur le territoire de la MRC de Joliette;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a présenté une demande pour l'agrandissement et la transformation de son stationnement au parc du Bois-Brûlé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite poursuivre ses actions en matière de développement durable;

CONSIDÉRANT que la présente dépense est prévue au budget;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

MANDATER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les démarches auprès d'entreprises pour l'élaboration d'un plan stratégique qui devra contenir un volet dédié expressément au développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1
2019-01-012

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES – ACCEPTATION

ATTENDU le rapport DG-19-01 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 14 janvier 2019, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ACCEPTER les demandes de dérogations mineures suivantes :

- demande présentée par la compagnie 9123-2587 Québec inc., ayant comme représentant M. Daniel Sicard, concernant la diminution de 1,5 mètre de la marge de recul latérale prescrite de 4,5 mètres et la diminution de 5,95 mètres de la marge de recul arrière prescrite de 9 mètres pour l'agrandissement de l'habitation multifamiliale existante par l'ajout d'un garage adjacent au 154 à 170, rue du Juge-Guibault, soit le lot 4 560 601;
- demande présentée par M. Gaston Aubin concernant la diminution de 0,27 mètre de la marge de recul avant prescrite de 7,6 mètres pour l'implantation de la résidence unifamiliale existante au 13, rue Pelletier, soit le lot 4 560 889.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2
2019-01-013

PROJET DE RÈGLEMENT 2132-2-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE REVOIR LA HAUTEUR MAXIMALE PERMISE DANS LA ZONE C81 - ADOPTION

ATTENDU la recommandation 67 CCU 18 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 10 décembre 2018;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement 2132-1-2018 par la résolution 2018-12-473 lors de la séance ordinaire du 17 décembre 2018 et la séance de consultation publique tenue ce jour;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER le projet de règlement 2132-2-2018 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir la hauteur maximale permise dans la zone C81.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

SERVICE DES LOISIRS

8.1
2019-01-014

CLUB DE GYMNASTIQUE GYM ANNALIE – DEMANDE D'ACCREDITATION – POLITIQUE DE DONNS ET SUBVENTIONS

ATTENDU la politique de dons et subventions de la Municipalité;

ATTENDU que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

RECONNAÎTRE le Club de gymnastique Gym Annalie à titre d'organisme accrédité, dans le cadre de la politique de dons et subventions de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

AUTORISER la modification de l'annexe A de la politique de dons et subventions en ajoutant le nom du Club de gymnastique Gym Annalie sur la liste des organismes reconnus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

REQUÊTE

9.1
2019-01-015

MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE – ACTIVITÉS CULTURELLES ET ENTRETIEN DES JARDINS – APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire aider à la création et à la poursuite des objectifs visés par la Maison et jardins Antoine-Lacombe inc.;

CONSIDÉRANT que ces dépenses ont été prévues et que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer, en deux paiements (15 janvier 2019 et 15 juin 2019), les versements ci-après à la Maison et jardins Antoine-Lacombe inc., pour une somme totale de 402 400 \$;

Activités culturelles	116 800 \$
Entretien des jardins	285 600 \$
Total :	<u>402 400 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0 INFORMATION

10.1 Rapport des permis de construction du mois de décembre 2018 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le lundi 4 février 2019, à 20 h, à l'hôtel de ville.

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 14.

(Signé) Robert Bibeau

Robert Bibeau
Maire

(Signé) David Cousineau

Me David Cousineau
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint